

**Déclaration de SUD Education-Créteil
CDEN de la Seine saint Denis du 3 juillet 2013**

**Rythmes scolaires, moyens pour la rentrée,
où est la refondation dans le 93 ?**

Ce dernier CDEN de l'année devait être celui de la refondation promise. En réalité dans le département aussi, la rentrée 2013 sera placée sous le signe de l'austérité et d'une continuité parfois troublante avec la politique menée précédemment.

Des créations de postes loin des besoins.

Dans le 1^{er} degré les 150 postes créés cette année vont d'abord couvrir l'augmentation de 1700 élèves et on sait déjà qu'une partie ne sera pas pourvue en raison du nombre de recalés au concours. Le nombre de postes vacants est donc inéluctablement voué à augmenter, ce qui aura pour conséquence de continuer à saturer les postes de remplaçants, dont on sait qu'il en manque toujours plus de 200. Dans le second degré après une opération blanche l'an passé le 93 reçoit pour la rentrée prochaine 75 postes mais pour 1300 élèves de plus ! En lycée professionnel les horaires légaux ne sont pas appliqués partout il n'a pas de petites économies ! Il ya toujours une baisse de la dotation de 76,5 « équivalent temps pleins » d'AED pour les vies scolaires du 93 ! C'est inacceptable! L'absence de ces personnels va détériorer les conditions de travail et de sécurité des élèves et des personnels dans un département qui cumule déjà difficultés sociales et scolaires.

Les seuils obtenu par la grève de 1998 sont de fait remis en cause ;

Dans le 1^{er} degré une bonne moitié des écoles venues à Bobigny le 28 juin à notre initiative ont obtenu satisfaction. Mais globalement, la situation demeure inchangée : une vingtaine d'écoles seront au-dessus des seuils après avoir connu une fermeture, ce qui constitue une situation inédite. Environ 80 écoles en tout dépasseront donc les seuils à la rentrée.

En collège les 25 élèves par classes sont souvent atteints et seront dépassés en septembre ce dont vos moyennes ne rendent pas compte.

Le dernier acquis de la lutte de 98 est en voie de disparaître. Or pour la réussite de nos élèves et nos conditions de travail, le maintien des seuils est une absolue nécessité pour notre département.

La rentrée se fera sous le signe d'une précarité renforcée des personnels.

Initié l'an dernier, le recours aux contractuels enseignants se généralise dans le 1^{er} degré avec 150 postes, alors que tous les postes n'ont pas été pourvus à la cession de juin du CRPE sur Créteil et cela dans des conditions souvent scandaleuses. Pire les recalés recevaient le lendemain une proposition d'embauche comme contractuel ! Le rectorat avait annoncé l'année dernière que le recrutement d'enseignant- es contractuels était temporaire. Nous estimons qu'il y aura + de 300 postes vacants à la rentrée. Comment comptez-vous faire face à cette situation d'urgence ?

Vous annoncez la création de plusieurs centaines d'Emploi Avenir Professeurs.

D'autres contrats précaires eux de droit privé réservés aux seuls étudiants de disciplines déficitaires se destinant au professorat : 12 h de service pour 400 euros /mois en plus de leur bourseDrôle de façon d'entrer dans le métier ... c'est sans

doute pour cela que le recrutement ne décolle pas ! Environ 350 contrats signés sur les 1200 ouverts sur Créteil. Combien en Seine Saint Denis ?

De même les admissibles du 2eme concours, étudiants en M2 seront recrutés comme contractuels et vont assurer des services de 9h pour les PE, de 6 à 7 h dans le second degré. Que cherche-t-on l'échec de ces étudiants qui doivent aussi préparer l'oral du concours, celui des élèves qui seront confiés à des collègues non enseignants et non formés ?

Enfin on assiste au énième retour des contrats aidés en lieu et place d'emplois statutaires avec 1700 CUI. Le « changement » c'est que l'éducation Nationale va pouvoir non plus les moins formés mais des chômeurs formés : de la main d'œuvre bon marché (SMIC horaire sur 20h) et en plus maintenant qualifiée !!! Concernant les élèves en situation de handicaps, nous dénonçons le fait que de nombreux élèves sont en attente de scolarisation car ils n'ont pas d'AVS. Les postes d'AVS correspondent à des besoins pérennes dans nos établissements, ces personnels doivent donc être titularisés et formés.

Tout ceci dans un contexte national de grande continuité avec, les reformes qui ne sont pas remises en question : bac pro 3ans, réformes du lycée général et du lycée technologique, dispositif Eclair et d'autres qui s'annoncent inquiétantes à l'occasion de la refondation du collège et des cycles.

Vous deviez aussi pouvoir enfin présenter en CDEN l'application dans 5 communes du département du décret sur les rythmes. Nous ne reviendrons pas dans le détail de notre opposition résolue à cette réforme. Nous vous interpellons sur deux points.

La dérogation accordée à Aubervilliers va placer enseignants, élèves et parents dans une situation impossible : nous vous demandons de revenir sur cette autorisation.

Suite à notre audience du 19 juin pouvez vous confirmer en CDEN l'abandon de toute annualisation du service des enseignants des communes passant à la reforme 2013 et clarifier la situation des ZIL et des postes fractionnés ; nous redemandons la consultation du CHST sur l'a application de la réforme des rythmes.

C'est l'ensemble de cette situation dégradée pour la rentrée qui explique **notre participation à l'alerte sociale lancée avec la FSU et la CGT Education et notre appel commun à la mobilisation et à la grève en septembre.**

SUD Education rappelle son exigence d'un retour aux seuils issus de la grève de 1998 et revendique 20 élèves maximum en ZEP, 24 dans les établissements non classés l'augmentation considérable des moyens d'aide dans le 2nd degré et des Rased dans le 1^{er} degré.

SUD Education revendique un plan d'urgence pour la Seine Saint Denis avec environ 2000 postes qui doivent être recrées dans les 1^{er} et 2nd degrés pour revenir au niveau de 2003.